

Le Président

Madame la directrice  
Direction générale de la concurrence, de la consommation  
et de la répression des fraudes (DGCCRF)  
59 boulevard Vincent-Auriol  
75703 Paris Cedex 13

Paris, le 30 mai 2017

Madame la directrice,

L'association « les droits du piéton » souhaite attirer votre attention sur la commercialisation de divers engins dits de déplacement individuel (ou personnel) dotés d'une assistance motorisée. L'arrivée des beaux jours conduit à une vague de publicité les concernant.

Ces publicités se gardent bien de mentionner dans quel espace ces engins sont autorisés à circuler. Bien au contraire, elles laissent sous-entendre que ces engins peuvent circuler sur les trottoirs, voire sur la chaussée.

L'examen de la réglementation et de la jurisprudence ne laisse pourtant aucun doute sur le fait que ces engins, ne relevant pas de l'article R 412-34 du code de la route, ne sont pas admis à circuler sur les trottoirs.

Le rappel de cette interdiction de circuler devrait être donné aux consommateurs, d'autant que des accidents, parfois corporels, les impliquant semblent se multiplier. De surcroît, ces accidents ne seraient pas couverts par l'assurance « responsabilité civile » et demanderaient une assurance spécifique, ce que ne signale pas non plus les revendeurs.

L'association « Les Droits du Piéton », fondée en 1959, est la plus ancienne des associations représentant et défendant des usagers de la route et de la rue. Elle est attentive nationalement et localement à la sécurité de 60 millions de piétons qu'elle est la seule, exclusivement, à représenter.

Elle vous demande de bien vouloir intervenir auprès des professionnels concernés pour que les consommateurs achetant ces engins soient correctement informés de leurs obligations. L'association est disponible pour participer à tout groupe de travail que vous jugerez utile de mettre en place pour travailler sur le sujet.

En souhaitant recevoir une suite favorable à ce courrier, veuillez agréer, Madame la directrice, l'assurance de nos sincères salutations.

Le Président  
JP Lechevalier